

ATTESTATION DE NON-OUVERTURE DES ÉCOLES

Je soussigné Jean-Noël MONTIER, agissant en qualité de Maire de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche, certifie et atteste par la présente qu'en raison d'une suspicion de contamination dans les équipes des écoles communales et de la nécessité d'assurer les tests pour vérifier la non-contamination des équipes enseignantes et des agents communaux, la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche n'est pas en mesure d'accueillir les enfants dans les écoles ni dans les services communaux suivants :

- Ecole « La clé des champs » située 321 rue des écoles – LANDEPEREUSE – 27410 Mesnil-en-Ouche,
- Ecole « Les p'tits chercheurs » située 16 rue Gustave Mée – BEAUMESNIL – 27410 Mesnil-en-Ouche,
- Ecole de La Barre-en-Ouche située 12 rue des écoles – LA BARRE-EN-OUCHÉ – 27330 Mesnil-en-Ouche,
- Centre de loisirs situé 16 B rue des écoles – LA BARRE-EN-OUCHÉ – 27330 Mesnil-en-Ouche.

pendant la période du 11 mai 2020 au 15 mai 2020

La Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche et les équipes enseignantes mettent tout en œuvre pour rouvrir les établissements cités dans les meilleurs délais.

Attestation établie pour valoir ce que de droit.

Fait à Mesnil-en-Ouche, le 7 mai 2020,



Le Maire


Jean-Noël MONTIER